

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°16

COMPTE RENDU DU 01 JUILLET 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni le 01 juillet 2022 à 8h30 à Montceaux sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 27

Date de convocation : 23 juin 2022
Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			MIVIERE PASCALE		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			POLONIA JOSEPH			X
	GARREAU ELISABETH	X			SANJUAN CATHERINE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPOIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL		X		BODILLARD MARIE-CLAUDE		X	
	CAMILLERI JEAN-LUC		X		GOYON MARIE-ANGELIQUE	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
CHANEL BRIGITTE		X		ROZIER JOELLE	X			
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE	X			CHAIGNEAU JOELLE		X	
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI	X			PERRAUD CAMILLE		X	
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATAHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X

Validation du compte-rendu du comité syndical n°15 du 06 mai 2022.

Election d'un secrétaire de séance

27 votants

Le Comité Syndical, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE monsieur Cottey romain, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Souscription d'une ligne de trésorerie

27 votants

Le Comité Syndical, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la contraction d'une ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne sous les conditions suivantes :

- Montant : 700 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'ESTR à 0 % si inférieur à 1
- Taux plancher : 0.65 % fixe
- Frais de dossier : 700 €
- Commission de non-utilisation : 0.05% de la différence entre le montant de la ligne trésorerie et l'encours quotidien moyen.
- Type d'amortissement : remboursement du capital in fine
- Périodicité des intérêts : payables à terme échu, chaque mois civil
- Remboursement anticipé possible total ou partiel à hauteur de 0,05 %

2. Evolution des tarifs des bacs et attribution d'un deuxième ou troisième composteur

27 votants

Au vu du contexte économique et de l'évolution des coûts d'achat, le Président propose d'ajuster le prix de cession des bacs ordures ménagères. Les prix des bacs neufs seraient majorés afin de faire face aux coûts.

Le Comité Syndical, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la modification des tarifs des bacs neufs :

<i>Bacs Sulo</i>	<i>Neufs</i>		<i>Neufs</i>			
	<i>Prix Vente Smidom</i>		<i>Prix d'achat mai 2022 tpt compris</i>	<i>Proposition</i>	<i>écart</i>	<i>Proposition</i>
	<i>actuel</i>		<i>TTC</i>	<i>PV Smidom</i>	<i>PV/PA</i>	<i>PV Smidom</i>
<i>litrage</i>			<i>pucé</i>	<i>sans verrou</i>		<i>avec verrou</i>
<i>80</i>	34,00 €		43,04 €	44,00 €	0,96 €	71,00 €
<i>120</i>	37,00 €		48,00 €	49,00 €	1,00 €	76,00 €
<i>180</i>	45,00 €		62,40 €	63,00 €	0,60 €	90,00 €
<i>240</i>	51,00 €		68,40 €	69,00 €	0,60 €	96,00 €
<i>360</i>	70,00 €		74,40 €	75,00 €	0,60 €	102,00 €
<i>660</i>	168,00 €		179,30 €	180,00 €	0,70 €	207,00 €
<i>verrou</i>	22,00 €		26,40 €	27,00 €	0,60 €	

3. Extinction de créance suite à une procédure de désendettement

La commission de surendettement de l'Ain du 24 mai 2022, a validé les mesures d'effacement de dettes dans le cadre de la procédure de rétablissement sans liquidation judiciaire ouverte au profit d'un débiteur de notre territoire. L'instruction du dossier ayant en effet, mis en évidence, une situation irrémédiablement compromise en raison du contexte professionnel et/ou familiale. Le montant de la dette s'élève à 180,24 €

27 votants

Le Comité Syndical, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la constatation d'extinction de créances

4. Télétransmission des actes administratifs et budgétaires

A toutes fins de limitation des envois papier, le SMIDOM souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Il convient donc aujourd'hui d'acter deux délibérations :

-Une délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la collectivité.

-Une délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires.

27 votants

Le Comité Syndical, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs et budgétaires.

AUTORISE le président à la signer toute pièce afférente à la mise en place de la dématérialisation.

5. Renouvellement de l'agrément service civique

Le SMIDOM souhaite mettre en œuvre au plus près des usagers qui fréquentent les déchèteries une communication orale de proximité afin d'améliorer la prévention et le tri des bennes de Déchets Non Recyclables, déchets verts et gravats. Une demande initiale pour l'intégration de personne en service civique en 2016 avait déjà été établit mais aucun candidat n'avait été trouvé.

Pour ce faire des moyens humains externes au personnel du SMIDOM sont nécessaires.

27 votants

Le Comité Syndical, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le renouvellement de la demande d'agrément au service civique

AUTORISE le président à la signer, ainsi que toute pièce afférente à celle-ci ou au recrutement de personnel à même d'accompagner le SMIDOM dans sa démarche de prévention.

6. Approbation du rapport annuel 2021

Le rapport annuel est présenté aux membres du comité.

27 votants

Le Comité Syndical, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le rapport annuel 2021.

Le Président

